



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7590<sup>e</sup>** séance

Lundi 21 décembre 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M<sup>me</sup> Power ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Angola .....	M. Lucas
Chili .....	M. Barros Melet
Chine .....	M. Shen Bo
Espagne .....	M. Oyarzun Marchesi
Fédération de Russie .....	M. Safronkov
France .....	M. Bertoux
Jordanie .....	M. Hmoud
Lituanie .....	M. Baublys
Malaisie .....	M. Ibrahim
Nigéria .....	M <sup>me</sup> Ogwu
Nouvelle-Zélande .....	M. Van Bohemen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Rycroft
Tchad .....	M. Mahamat Zene
Venezuela (République bolivarienne du) .....	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/995, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Lituanie et la Nouvelle-Zélande.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2255 (2015).

*La séance est levée à 10 h 10.*